



Compte rendu de la séance du vendredi 04 novembre 2016

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, François JACQUOT, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : Béatrice GARNIER

Excusés : Céline KLEIN

Procuration : Sylvie NATIVEL par Rachel BOSSWINGEL, Yannick PANDIN par David FINK

Secrétaire(s) de la séance : Guillaume VIRON

Ordre du jour:

1. Actualisation de la convention TAP
2. Déclaration d'intention d'aliéner
 1. 21 rue de la Brigade Alsace Lorraine
3. Adhésion à l'ADAUHR
4. ONF - Approbation de l'état d'assiette 2018
5. ONF - Etat de prévision des coupes
6. Décision du Maire dans le cadre de ses délégations
7. Décision modificative - budget assainissement - M49
8. Décision modificative - budget commune - M 14
9. Divers
 - Réunion de travail AMHR le 26/11/2016 - organisation journée citoyenne
 - Réserve communale de sécurité civile

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour: ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE - DROIT DE PREFERENCE". Le conseil municipal accepte.

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 07 Octobre 2016 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

ACTUALISATION DE LA CONVENTION TAP (2016 11 01)

Monsieur le Maire présente l'avenant 2 de la Convention, établie entre la Communauté de communes de la région de Dannemarie et la commune de BALLERSDORF, portant sur l'organisation et la mise à disposition de locaux et d'équipements pour la mise en place de temps d'activités péri-éducatives (TAP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avenant proposé.

Les éléments modifiés sont les suivants :

- Suppression de la périodicité des cycles de TAP
- Paiement de la cotisation annuelle en deux fois
- Durée de la convention établie sur une année scolaire et non à partir d'une date précise.



DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (2016 11 02)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente suivant :

- Vente d'une maison d'habitation appartenant à M. GRIMM Jean-Luc et Mme BRAND Marie-Odile au profit de Mme CADIOU Sabrina, surface 4.94 ares, 21 rue de la Brigade Alsace Lorraine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

ADHESION A L'ADAUHR (2016 11 03)

Vu le rapport du Maire,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 17,
- Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délibérations n°2015/197 et n°2016/201 et n°2016/204 du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (régie personnalisée),
- Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 10 juin 2016,
- Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin en date des 1^{er} juillet et 7 octobre 2016,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 02 septembre 2016 sur le principe de l'adhésion à l'agence technique départementale - ADAUHR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- PREND ACTE du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- APPROUVE le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune, à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- DESIGNER Monsieur David FINK comme représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale :
- AUTORISER le Maire, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

ONF - APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2018 (2016 11 04)

Monsieur le Maire présente l'état d'assiette 2018 proposé par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'état d'assiette 2018 des coupes à marteler dans la forêt communale.

ONF - ETAT DE PREVISION DES COUPES (2016 11 05)

Vu la délibération du conseil municipal du 01 juillet 2016 approuvant le programme des travaux d'exploitation 2017 à l'exception des coupes dans la parcelle 12B.

M. le Maire propose de ne plus faire de fonds de coupe dans la forêt communale de Ballersdorf.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de supprimer les fonds de coupe pour l'exercice 2017.

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT M49 (2016 11 06)

Monsieur le Maire informe que la première échéance du nouvel emprunt de 300 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne intervient le 31 décembre 2016.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget M49 assainissement de l'exercice 2016, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les transferts de crédits ci-après

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-1350.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1000.00	
6688	Autre	350.00	

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	3000.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-3000.00	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative ouvrant les crédits nécessaires au paiement de l'échéance au 31 Décembre 2016 du nouveau prêt.

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE M 14

Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE - DROIT DE PREFERENCE (2016 11 07)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un terrain boisé contigu à la parcelle boisée section 6 n°17, lieu-dit : STEFFESACKER, d'une superficie de 13,70 ares actuellement en vente . Un droit de préférence est donc applicable au cas où la commune souhaite acquérir le bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, renonce au droit de préférence et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DIVERS

- Réunion de travail organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin le 26 Novembre 2016 portant sur l'organisation de la journée citoyenne - Les personnes intéressées peuvent s'inscrire au Secrétariat de Mairie.

- Réserve communale de sécurité civile : La suppression du Corps des Sapeurs Pompiers étant envisagée, il est prévu la création d'une réserve communale de sécurité civile, dont l'objectif est d'aider les secouristes en cas :

- de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies de forêts...)
- ou d'accidents industriels (exemple : explosion d'une usine...).

- Monsieur le Maire informe que la famille BRUGIDOU souhaite vendre une parcelle boisée à la commune. L'Agent ONF procède à une estimation de cette parcelle de forêt située au lieu-dit "ERLEN".

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h15.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.